



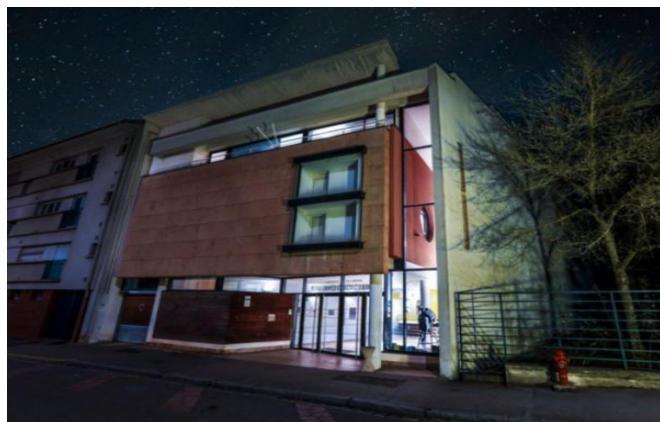
AGENCE : IC LORRAINE NANCY
Votre interlocuteur Apave : Victor
HUMBERT
Email : victor.humbert@apave.com
Tél : 0664962310

UNIVERSITE DE LORRAINE
A l'attention de : BERTHAUX SEBASTIEN
Email : sebastien.berthaux@univ-lorraine.fr
Tél :



RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

Mise en conformité SSI et désenfumage de l'établissement IECA - NANCY



N° D'AFFAIRE : C26154855
N° CHRONO : 1

CE RAPPORT
A ETE VALIDE PAR LE
CHARGE D'AFFAIRE LE
23/04/2026

SIGNATURE
HENRIONNET Bruce

CHANTIER
10 rue Michel Ney

54000 NANCY



OBSERVATIONS

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.

Le dossier examiné a été reçu :

Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH
Hand-ERP	Accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :

L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :

- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :

- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux concernant ces existants.

SEI - Sont exclus de la prestation :

- La vérification, au regard de la réglementation des ICPE (code de l'environnement livre V Titre I et décrets d'application), des installations classées qui sont incluses dans les établissements recevant du public, à l'exception des installations classées citées dans le règlement de sécurité ERP, les isollements et les intercommunications ;
- La sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier ;
- La protection des travailleurs et du public contre les dangers des rayonnements ionisants.

Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

Hand-ERP - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :

- L'établissement de l'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité, prévue par l'article L. 122-9 du CCH,
- L'accessibilité des lieux de travail au personnel handicapé en application des articles R.4214-26 à R.4214-29 et R.4217-2 du code du travail.
- l'accessibilité des bâtiments d'habitation aux personnes handicapés en application des articles R.162-1 à R.162-7 et R.163-1 à R.163-4 du CCH.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION	5
3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION	6
4. SYNTHESE DES AVIS	7
5. AVIS AU STADE CONCEPTION	8
6. DOCUMENTS EXAMINES	12
7. DIFFUSION	12

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

Mise en conformité SSI et désenfumage de l'établissement IECA
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.

A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.

Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.

Date de référence prise par défaut : 20/03/2026

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 02/04/2026
- Montant prévu des travaux : 60 000 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 2 mois

Classement réglementaire :

- Parcs de stationnement couverts : > 10 places public, > 1 place et lieu de travail
- ERP de 4ème catégorie : R

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : UNIVERSITE DE LORRAINE
34 COURS LEOPOLD
54000 NANCY

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESTINATION DES LOCAUX

Pour l'établissement du présent rapport, la destination des ouvrages portés à notre connaissance prend en compte les usages suivants :
Enseignement : Université

2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX



Les travaux consistent en :

- modification de la commande de désenfumage existant dans le hall escalier avec asservissement au SSI
- Suppression de la zone de désenfumage du parking
- Suppression du désenfumage de la bibliothèque en mezzanine et de moins de 300 m²
- Mise en place de 3 portes CF 1h DAS

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION

3.1 MISSIONS COMPLEMENTAIRES RECOMMANDEES

Dans le cadre de la contribution à la prévention des aléas techniques inhérents au projet, nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage pour étudier des missions complémentaires non prévues au contrat de contrôle technique.

4. SYNTHESE DES AVIS

4.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées



OUVRAGES SPECIAUX DE TERRASSE ETANCHEE

Exutoires



4.2 PAR EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les exigences réglementaires potentiellement non respectées sur le projet



SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

CONSTRUCTION – (R6 à 12)



5. AVIS AU STADE CONCEPTION

5.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :

Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)

Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l'ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :

Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambiguïté, absence de document,...). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)

Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)

Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)

Exigence réglementaire pour mémoire

5.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
STRUCTURE		
STRUCTURE BETON		
Dispositions générales	SO	Absence d'impact sur la structure existante dans le cadre des travaux
ETANCHEITE DE TOITURE		
OUVRAGES SPECIAUX DE TERRASSE ETANCHEE		
Exutoires	F	Prévu mise en place d'exutoires de désenfumage en remplacement N°O1 - 1 Les exutoires devront être certifié CE et conforme à la norme NF S 61-937. > Disposition à préciser par la suite Les détails du traitement de l'étanchéité autour des exutoires sera à nous transmettre en phase EXE

5.3 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DESENFUMAGE Art. DF		
OBJET, PRINCIPES, APPLICATION (DF1 à 10)		
Domaine d'application (DF4)	F	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
		Prévu mise en place d'un déclencheur pneumatique avec ouverture par clé tricoises au niveau du hall
ETABLISSEMENT D'EVEIL, ENSEIGNEMENT, FORMATION, CENTRE DE VACANCES OU DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (type R) Art. R		
CONSTRUCTION (R6 à 12)		
Volumes libres intérieurs (R9)	S	Escalier et paliers ouvert sur circulation à considérer comme trémie formant hall N°E56 - 1 En absence d'informations relative aux dispositions existantes, une note de calcul des ouvrants de désenfumage s'avérera nécessaire afin de justifier de la conformité des exutoires existants par rapport à l'IT n°246. > Disposition à confirmer après calcul
DEGAGEMENTS (R13 à 16)		
Portes (R16)	F	Prévu mise en place de portes de recoupement CF 1h et asservies au SSI au niveau R+1 et R+2 N°E55 - 1 L'ouverture des portes devront se faire dans le sens de l'évacuation > Disposition à préciser par la suite
PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS (TYPE PS) Art. PS		
GENERALITES (PS1 à 4)		
Etablissements assujettis (PS1)	SO	Parc de stationnement de l'établissement non accessible au public

5.4 Avis sur exigences réglementaires - Accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
------------------------	------

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN BATIMENT EXISTANT PC ≥ 01/01/2015 Arrêté du 8/12/2014		
CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES (Art. 6)		
Caractéristiques dimensionnelles	F	Largeurs de circulations no modifiée dans le cadre des travaux
PORTES, PORTIQUES ET SAS (Art. 10)		
Caractéristiques dimensionnelles	F	Mise en place de porte de recoupement N°E59 - 1 Les largeurs et espaces de manœuvre devant les porte sont satisfaisants.

6. DOCUMENTS EXAMINES

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		CCTP du lot SSI du 15/04/2026	20/04/2026
		CCTP du lot désenfumage du 15/04/2026	20/04/2026
		Plan projeté des niveaux R+1 et R+2 du 17/03/2026	20/04/2026
		Notice de sécurité indice 1 de 2026	15/04/2026
		Notice d'accessibilité indice 0 du 26 mars 2026	15/04/2026
		Carnet graphique et audit désenfumage du 01/08/2025	15/04/2026

7. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

UNIVERSITE DE LORRAINE
 BERTHAUX SEBASTIEN
 sebastien.berthaux@univ-lorraine.fr